



Saint-Ouen-Les-Vignes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice	15	<i>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i>
Présents	12	
Votants	13	
Date de convocation	15/11/2022	<u>Présents</u> Mmes COURTOIS, FLEURY, PETIT, SALMON-HUSZTI, DOUARD, TESSIER MM. SAEZ, VOISARD, CONZETT, DESVAUX, FERRISSE
Date d'affichage	28/11/2022	<u>Absent(e)s excusé(e)s</u> Mme CHANTREAU, MM. GEAY (pouvoir M. VOISARD), TURBAT Formant la majorité des membres en exercice
		<u>Secrétaire de séance</u> Mme DOUARD

N° de délibération	Objet	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide																													
2022-11-D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022	à l'unanimité : - <b>D'APPROUVER</b> le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022.																													
2022-11-D2	Avenant n°3 au contrat Restoria	à l'unanimité : - <b>D'APPROUVER</b> l'avenant n° 3 avec la société RESTORIA ajoutant les tarifs de livraison de repas adulte tel que présenté ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: 40px; width: 100%;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Adultes</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entrée potage</td> <td>0,288 €</td> <td>0,304 €</td> </tr> <tr> <td>Plat protidique</td> <td>2,123 €</td> <td>2,240 €</td> </tr> <tr> <td>Accompagnement</td> <td>0,676 €</td> <td>0,713 €</td> </tr> <tr> <td>Fromage/laitage ou dessert</td> <td>0,288 €</td> <td>0,304 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>3,663 €</b></td> <td><b>3,865 €</b></td> </tr> <tr> <td>Pique-nique-salade</td> <td>3,663 €</td> <td>3,865 €</td> </tr> <tr> <td>Kit Pique-nique</td> <td>3,663 €</td> <td>3,865 €</td> </tr> <tr> <td>Pique-nique-sandwich</td> <td>3,823 €</td> <td>4,034 €</td> </tr> </tbody> </table> - <b>D'AUTORISER</b> le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat du 19 juillet 2021		Adultes		HT	TTC	Entrée potage	0,288 €	0,304 €	Plat protidique	2,123 €	2,240 €	Accompagnement	0,676 €	0,713 €	Fromage/laitage ou dessert	0,288 €	0,304 €	<b>Total</b>	<b>3,663 €</b>	<b>3,865 €</b>	Pique-nique-salade	3,663 €	3,865 €	Kit Pique-nique	3,663 €	3,865 €	Pique-nique-sandwich	3,823 €	4,034 €
	Adultes																														
	HT	TTC																													
Entrée potage	0,288 €	0,304 €																													
Plat protidique	2,123 €	2,240 €																													
Accompagnement	0,676 €	0,713 €																													
Fromage/laitage ou dessert	0,288 €	0,304 €																													
<b>Total</b>	<b>3,663 €</b>	<b>3,865 €</b>																													
Pique-nique-salade	3,663 €	3,865 €																													
Kit Pique-nique	3,663 €	3,865 €																													
Pique-nique-sandwich	3,823 €	4,034 €																													
2022-11-D3	Fixation des tarifs de vente de bois	- <b>DE FIXER</b> comme suit le prix de vente du stère de bois coupé en 1 m à prendre sur place : - Chêne et acacia : 60 € par 9 voix pour, 3 abstentions (M. DESVAUX, Mmes TESSIER et SALMON-HUSZTI) et 1 contre (M. SAEZ) - Frêne, aulne, tilleul : 35 € par 11 voix pour 2 abstentions (M. DESVAUX et Mme SALMON-HUSZTI) - Peuplier : 20 € unanimité																													

2022-11-D4	Tarif de la cantine : ajout du tarif adulte et personnel communal	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'APPLIQUER</b> une augmentation de de 8% des tarifs adulte et personnel communal</li> <li>- <b>FIXE</b> comme suit les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Repas adulte : 6,13 €</li> <li>o Repas personnel communal : 4,61 €</li> </ul> </li> </ul>
2022-11-D5	Renouvellement de la convention d'adhésion au Centre de Gestion d'Indre et Loire pour médecine préventive	<p>à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'ACCEPTER</b> de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion,</li> <li>- <b>D'AUTORISER</b> le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.</li> </ul>
2022-11-D6	Aire de loisirs et de détente de l'Île : choix du prestataire pour la pose des jeux	<p><b>Par 12 voix pour et 1 abstention (M. DESVAUX) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'APPROUVER</b> le devis d'un montant de 15 136 € HT de la société FSP Collectivités pour la pose du mobilier et des jeux à installer sur l'Île.</li> <li>- <b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire à signer le devis et les pièces afférentes à ce dossier</li> </ul>
2022-11-D7	Présentation du plan sobriété énergétique	<p><b>A l'unanimité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'ADOPTER</b> le Plan de Sobriété Énergétique Communal (PSEC) tel que présenté</li> <li>- <b>DE L'APPLIQUER</b> à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022</li> </ul>
2022-11-D8	Prise en charge par la commune des frais de déplacement à l'assemblée nationale de 3 conseillères municipales	<p><b>A l'unanimité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DE REMBOURSER</b> les frais de déplacement à l'Assemblée Nationale le 23 novembre 2022 des conseillères municipales inscrites à la visite de celle-ci.</li> <li>- <b>D'EFFECTUER</b> le remboursement par virement bancaire à l'ordre de chacune d'elle sur présentation du titre de transport dont elles ont avancé le paiement.</li> </ul>

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe DENIAU

